



Certificat d'absence de contre-indication à la pratique de l'escrime en catégorie Vétérán 3 et 4 (60 ans et plus)

L'escrime est un sport d'opposition exigeant, particulièrement lors de la pratique en compétition, d'autant que de nombreux escrimeurs vétérans ont gardé l'esprit de compétition et n'ont pas toujours conscience ni de leurs limites physiologiques ni des risques de la reprise après un arrêt prolongé de sport. Les assauts d'escrime entraînent une forte sollicitation cardio-vasculaire et une forte dépense énergétique.

Afin de ne pas multiplier les examens, nous souhaitons que ce soit le médecin traitant qui évalue les examens complémentaires nécessaires (électrocardiogramme, épreuve d'effort, échocardiographie, bilan biologique...) selon l'âge, la présence de facteurs de risque et les signes d'alerte avant de signer l'autorisation de pratique avec et hors compétition.

Cependant, pour tous les vétérans compétiteurs à partir de l'âge de 60 ans, la licence ne sera délivrée qu'après une consultation cardiologique et ce tous les 3 ans s'il n'a pas d'antécédent cardiovasculaire). En cas d'antécédent cardio-vasculaire un suivi spécifique s'impose.

ATTESTATION DE REPONSE AU QUESTIONNAIRE QS SPORT

Renouvellement licence

(publics majeurs 60 ans et +, pratiquant en compétition)

A remettre à l'association

Je soussigné M/Mme

Prénom : Nom :

atteste sur l'honneur qu'à l'issu de la consultation cardiologique préconisée par la directive de la commission nationale de la fédération française d'escrime, le médecin n'a décelé aucune contre-indication à la pratique de l'escrime en compétition dans ma catégorie.

Date :

Signature :